

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 32

N°201

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO
Monsieur Lionel DONNET
Madame Alice FAGARD
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

**Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine**

**OBJET : Approbation et signature du projet de promesse de bail
emphytéotique entre la Commune et l'association "Les Poussières"**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1311-2 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoyant qu'un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L. 451-1 du Code rural et de la pêche maritime en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence ;

Vu le projet de requalification du marché du Montfort situé sur le territoire de la commune ;

Vu l'appel d'offres lancé par la commune concernant la restructuration de la partie animation de la halle du Montfort à l'été 2019 ;

Vu le projet proposé par l'association Les Poussières et retenu par la Ville ;

Vu le mandat confié à la Société Publique Locale Plaine Commune Développement par la Ville ;

Vu le projet de promesse de bail emphytéotique administratif entre la Commune et l'association Les Poussières ;

Considérant le souhait de la Commune de revitaliser le marché du Montfort ;

Considérant la volonté de maintenir le marché dans son enveloppe actuelle, tout en séparant en deux la halle : une première partie dédiée au marché et une seconde partie consacrée à un espace d'animation sociale, un lieu de vie dans le quartier et une offre d'activités ciblées vers la jeunesse ;

Considérant qu'il y a lieu, afin de contractualiser les termes de cessions de droits réels à l'association Les Poussières, de signer une promesse de bail emphytéotique administratif ;

Considérant que le projet de promesse de bail emphytéotique administratif porte sur la réalisation d'un lieu artistique et culturel de proximité, à la disposition de tous, permettant de faire se rencontrer des habitants et des équipes artistiques accueillies pour réaliser leurs projets de créations ;

Considérant qu'en vue d'accomplir la mission de revitalisation de la partie consacrée à un espace d'animation du marché du Montfort, la durée du bail emphytéotique administratif envisagé est fixée à 18 ans.

Considérant que le projet des Poussières répond aux attendus de l'appel à manifestation d'intérêt publié par la Municipalité en matière d'action culturelle et sociale, s'agissant notamment des actions menées en direction du public jeune, et des actions inter générationnelles à destination des publics du quartier qu'il est expressément demandé à l'association de porter (cf. « usages autorisés dans la promesse de bail »), il est proposé d'appliquer une décote d'environ 42 % au prix annuel de location, tel qu'il est déterminé par les domaines dans le cadre d'une activité commerciale classique.

Adoption à l'unanimité par 34 pour, 4 se sont abstenus (Marc RUER, Ling LENZI, Damien BIDAL , Nadia LENOURY)

DELIBERE :

APPROUVE le projet de promesse de bail emphytéotique entre la Commune et l'association Les Poussières portant sur la réalisation d'un lieu artistique et culturel de proximité, permettant de faire se rencontrer des habitants et des équipes artistiques accueillies pour réaliser leurs projets de créations dans la halle du Montfort.

AUTORISE la Maire à signer ladite promesse de bail emphytéotique ainsi que tout document s'y afférant.

DIT que la durée du bail emphytéotique mentionné dans la promesse ne pourra excéder une durée de 18 ans.

Reçu en préfecture le : 22/11/19
Publié le : 22/11/19
Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI



